

République française
Département de la Meuse



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN

Nombre de membres
en exercice : 13

Séance du lundi 31 juillet 2023

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois le trente et un juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur REGNIER Jean-Paul.

Sont présents : Jean-Paul REGNIER, Edwige MENUSIER, Gérard PIERRE, Gérard MERCIER, Véronique BERGER, Luc BOCCALINI, Juliette BORGHINI, Christian MULLER, Frédéric PETITCOLIN, Johan FINCK

Représentés : Christelle MIGNAN par Frédéric PETITCOLIN

Excusés : Thibaud LAMOTTE, Olivier PIGUET

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique BERGER

Compte rendu du 9 juin 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables - ENR

Le Maire fait état du courrier du 13 juillet émanant de la Présidente de la Communauté d'Agglomération qui relaie la commande des services de l'Etat sur la définition sur chaque commune de zones d'accélération des énergies renouvelables, agri-photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique, ou par méthanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime propose de retenir trois zones répondant potentiellement à cette demande, pour des projets photovoltaïques :

- zone dite du Verdillat sur Mussey,
- zone dite du Pré Vassard à Mussey, propriété communale,
- zone dite de Petite Fouchère à Chardogne, en extension d'un projet situé principalement sur Chardogne sur l'exploitation Thuileur.

Dans le cadre de la procédure de concertation prévue par l'Etat, une réunion publique sera organisée le jeudi 28 septembre 2023 à 18h30 à l'Ornevalloise.

PLUi – plans d'alignement

Ce point sera examiné en commission

Mobilité douce : création d'un circuit piétonnier et vélo autour de Mussey. Acquisitions de terrains

Le Maire rappelle le projet de création d'un sentier circum-village à Mussey, relié à la future vélo route qui permettra de relier le centre du village au groupe scolaire.

Un échange a été réalisé avec Alex Pérot qui devrait permettre d'obtenir par un second échange avec l'indivision Tangre, une emprise suffisante contre la propriété communale du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré et par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Edwige Menusier et Juliette Borghini) le Conseil Municipal mandate le Maire pour obtenir les emprises nécessaires par voie amiable ou par expropriation.

Les consorts Tangre et leur fermier seront invités à s'exprimer sur le sujet lors du prochain Conseil Municipal.

Rapport d'activités 2022 de la CA Bar le Duc Sud Meuse

L'article L521139 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30/11 au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui a été transmis par le Maire le 6/07/2023.

Dénomination et numérotation des rues

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal lui donne à l'unanimité tout pouvoir pour modifier et ajouter des numéros et noms de rues suite aux nombreuses erreurs constatées sur le cadastre.

DIA

20/06/2023	AC 190	26a 8ca	"Jardin Riga"	Consorts HENIN	Mr et Mme Mickaël Henri CHARPENTIER	107 500
23/06/2023	AC 3 et 4	4a 16ca et 37a 32 ca	"La Grande Varenne"	Financière Tonnes	SLTP	185 000

18/07/2023 AC 10 6a Clos Menot et rue du PERTUIS LELIEVRE Orianne 170 000
et 32 66ca Cachon Nicolas et LAMBRIX
Marwin

RIFSEEP

Après avoir entendu le Maire en ses explications à la suite des observations du contrôle de légalité de la Préfecture, le Conseil Municipal décide rapporter la délibération 2023-22 RIFSEEP et de soumettre les propositions du Conseil Municipal au Comité Technique en Comité Social Territorial. Il convient donc de rapporter cette délibération.

Questions diverses/informations diverses

- Juliette Borghini fait part de ses interrogations sur l'entretien des espaces publics et l'organisation du travail des employés communaux. Gérard Mercier indique que leur charge de travail est très importante pour une commune de 1000 habitants, que des contraintes nouvelles sont apparues avec l'interdiction des produits de désherbage, des périodes de sécheresse qui impliquent des arrosages journaliers, d'autant que la Commune s'est engagée dans un programme de plantation important. Les employés ont également été sollicités pour du démontage sur la propriété acquise par la Commune à Bussy. Il souligne également le manque d'esprit civique de certains habitants pour l'entretien de leur partie de trottoir, qui va nécessiter de prendre un arrêté municipal assorti d'une possibilité d'amende administrative.
- Juliette Borghini fait également remarquer pour le regretter, que les enseignants du groupe scolaire ne s'impliquent pas suffisamment, de son point de vue, dans les aspects « nature » alors que la situation de la commune se prête particulièrement à ce type d'ouverture pour les enfants. Le Maire fait valoir que ces remarques seront communiquées dans le cadre du conseil d'école mais que les aspects pédagogiques restent de l'initiative des enseignants en fonction également des directives qui leur sont données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé
Jean-Paul REGNIER

